



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel (création, production)

Publics concernés

Association , Entreprise , Particulier

Domaines secondaires

Cinéma et audiovisuel

Le Fonds régional de soutien au cinéma et à l'audiovisuel est un dispositif d'aides sélectives aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles, sur des critères artistiques, culturels et de contenus économiques liés aux industries culturelles, à l'accueil de tournage et à la consolidation de la filière régionale.

Échéances

Dates limites de dépôt de dossier 2025 :

Session septembre :

Animation, CM Fiction, Documentaire, LM Fiction le **8 septembre 2025**

Fiction AV le **22 septembre 2025**

Le calendrier des auditions est disponible en pièce jointe

Objectifs

Soutenir la création et les auteurs en favorisant en particulier l'émergence et l'accompagnement des nouveaux talents en Nouvelle-Aquitaine.

Développer et consolider le tissu professionnel de la production en Nouvelle-Aquitaine en favorisant la diversité des œuvres produites depuis la région avec une attention particulière portée aux coproductions internationales et à la francophonie.

Favoriser l'accueil des tournages en région et encourager la création d'emplois qualifiés dans la filière régionale.

Bénéficiaires

Œuvres bénéficiaires

- la création cinématographique et audiovisuelle : aide à l'écriture et au développement ;
- la production cinématographique : aide à la production de courts et longs métrages de fiction, documentaires et animation ;
- la production de programmes audiovisuels : aide à la production de documentaires, fiction (série et unitaire), animation, adaptation audiovisuelle.

Montant

Les montants des soutiens varient en fonction du stade du projet (conception ou production) et du genre.

Critères de sélection

L'Agence Alca en charge de la gestion du Fonds de soutien réunit et coordonne un comité d'experts composé de 3 à 5 professionnels pour chaque genre.

Les critères d'éligibilité sont rappelés dans le **règlement d'intervention téléchargeable ci-après**.

Comment faire ma demande ?

Le lien de dépôt des dossiers est accessible plus bas en cliquant sur le bouton "créer mon dossier".

Les demandes d'aide au cinéma et à l'audiovisuel s'inscrivent dans un cadre conventionnel contractualisé avec le Centre national du Cinéma et de l'image animée, l'État (DRAC), les Départements et les collectivités de :

- [Bordeaux Métropole](#)
- [Charente](#)
- [Charente-Maritime](#)
- [Dordogne](#)
- [Gironde](#)

[Landes](#)

[Lot-et-Garonne](#)

Afin de respecter le cadre prescripteur de la loi NOTRe et dans la mesure où ces départements disposent d'un fond de soutien, l'étude des dossiers est commune avec celle de la Région mais ils font l'objet d'une saisine spécifique. Nous vous invitons à consulter les sites des Départements ci-dessus et leurs modalités de saisine.

Expertise

La coordination des comités de lecture de présélection et des comités d'experts est assurée soit par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, soit par son représentant (Agence). Les **experts** sont répartis en **6 comités pouvant comporter plusieurs collèges** :

Comité 1 : Court métrage Fiction

Comité 2 : Long métrage Fiction

Comité 3 : Documentaire (CM, LM, TV)

Comité 4 : Animation (CM, LM, TV)

Comité 5 : Fiction TV (séries et unitaires)

Comité 6 : Adaptation audiovisuelle de spectacle vivant et magazine d'intérêt culturel

Correspondants

05 47 50 10 25